

Edito

Voici venu le temps du Budget, après une séance à huis clos du Débat d'Orientation Budgétaire !

Ainsi que nous l'avions écrit en février 2010, la conjoncture difficile a durement touché l'économie locale du pays d'Ancenis. Bon nombre de foyers mésangéens sont victimes de la précarité, licenciements économiques..... Malheureusement, les perspectives à moyen terme ne laissent pas présumer une amélioration.

Nous, élus MCS, aurions souhaité que le Budget Primitif présenté à la séance du conseil municipal du 29 mars dernier, tienne compte de ces difficultés et ne vienne pas aggraver le quotidien des ménages.

Or, pour la deuxième année consécutive sous cette mandature, une augmentation des impôts locaux est de nouveau proposée : **2% pour la taxe d'habitation, 5% pour le foncier bâti**, le taux du foncier non bâti resterait inchangé. A cela s'ajoute les 1,2% de l'Etat, le département, la Région, la taxe d'ordure ménagère, ...

Face à notre opposition, Monsieur le Maire a fait jouer la prudence au vu de l'impact aujourd'hui non évalué de la nouvelle redistribution de la dotation de solidarité communautaire (DSC) de la COMPA vers les 29 communes membres.

Cet argument serait recevable si la municipalité n'était pas amenée à placer un excédent de trésorerie de 400 000€ et si le compte administratif 2009 ne laissait pas apparaître un excédent de fonctionnement !

Si la situation de certains mésangéens est alarmante, il n'en est pas de même pour celle de la commune !

Les Elus MCS.

Heureusement qu'on est venu !!!

Quelle surprise, lors du Conseil municipal ! Après avoir permis, pendant deux ans, que des arbres, que des haies, que des espaces boisés disparaissent sur le territoire communal, Monsieur le maire, dans un élan « écologique », (l'effet élection ?) vient de prendre un arrêté municipal, réglementant ces pratiques. Il était plus que temps. Tout ce qui gênait certaines personnes a été détruit en deux ans de mandat. Maintenant c'est au citoyen « d'en bas » d'être contrôlé, d'être surveillé et d'être puni.

Sur notre blog, la carte des boisements de la commune, « enfin » ce qu'il en reste !

Bientôt un arrêté pour la reconstruction des haies bocagères ?

On aurait pu rater ça !!!

Décryptage de la séance du conseil municipal

La séance du 4 mars 2010 s'est déroulée en deux temps. Le premier portait sur le Débat d'Orientations Budgétaires pour lequel nous ne ferons aucun commentaire puisque cette partie de séance a eu lieu à huis clos à l'initiative de Monsieur le Maire, sans avoir soumis ce huis clos au vote de l'assemblée, pourtant obligatoire.

Pourquoi nous sommes nous abstenus sur le budget ?

Tel qu'énoncé ci-contre la séance du conseil municipal du 29 mars dernier portait sur le Budget Primitif 2010.

Bien que nous ayons apprécié le net effort apporté à la présentation, des orientations qui pour partie reprenaient des revendications sociales et environnementales que nous évoquions depuis plusieurs mois : construction de logements abordables, remise en état des logements communaux après un diagnostic « éco énergie », facturation dégressive selon quotients familiaux des prestations restaurant scolaire, équilibre des travaux de voirie entre bourg et village; Cependant certains points noirs nous ont contraint à ne pas approuver ce Budget.

L'augmentation de la fiscalité municipale proposée semble anodine mais elle s'ajoute aux diverses charges des foyers, alors que cette augmentation (2 % pour la taxe d'habitation et de 5% pour le foncier bâti) apportera uniquement **30 000 € supplémentaires** à la commune.

D'autant que huit cent milles euros (800 000 €) d'investissement n'ont pas été utilisés sur le budget 2009. Cet argent aurait du être utilisé dans l'économie locale.

Dans la conjoncture actuelle, de plus en plus difficile pour tous les français, le pouvoir d'achat est miné par l'évolution des coûts (énergétiques ou financiers) et menacé par la crise sociale et la montée du chômage.

La relance économique peut certes se faire par les investissements mais elle ne pourra ignorer trop longtemps la relance de la consommation.

Nous pensons donc qu'il n'est pas judicieux d'augmenter cette année les taux d'imposition ! Nous l'avons demandé aux conseillers de la majorité qui ont refusé. Leurs priorités ne sont pas les nôtres.

Des communes de la COMPA comme Varades, par exemple, ont fait le choix de ne pas augmenter les taux d'impositions communaux. Leur situation financière serait-elle meilleure que la notre ?

La suite au verso

Vos Questions

Vous avez été nombreux à attirer notre attention sur les questions d'environnement.

Plusieurs personnes nous ont signalé des abattages d'arbres et des arrachages de haies. Des actions menées parfois sur des terres louées sans l'autorisation des propriétaires. La taille des haies, aussi, a suscité des remarques indignées de riverains. L'un d'eux écrit : « la municipalité a sacqué les haies des bords de route »... cela « déchiquette l'écorce des jeunes arbres qui mourront en quelques années, ça bouche les buses avec les branches arrachées... »

Nous avons rendu compte de ces observations à M. le Maire. Est-ce un début de réponse ? La protection des espaces boisés et des haies bocagères était à l'ordre du jour lors du dernier conseil (voir article ci-contre). Rappelons tout de même qu'un locataire ne peut abattre un arbre sans l'autorisation du propriétaire. Un tel cas, peut être un motif de résiliation du bail.

Comment sont attribuées les subventions pour les associations ?

Chaque association est rattachée à une commission. Celles-ci ont mis en place des critères qui permettent de déterminer le montant proposé de la subvention. Ce montant passe en commission « finances » et finalement est soumis au vote du Conseil Municipal.

Cela c'est la théorie, car certaines subventions n'ont pas été étudiées par les commissions avant d'être décidées par les « finances ». Nous avons protesté contre cette procédure car l'équité exige que les critères correspondent au type d'association. Il est impossible d'attribuer les mêmes critères à des associations à vocation différente. Par exemple une association culturelle et une association sportive ! Cette année encore, les principes d'attribution, bien qu'améliorés, ne sont toujours pas satisfaisants. La copie est à revoir pour l'année prochaine !

Les séances du Conseil municipal sont publiques. Vous avez le droit d'y assister. Le prochain conseil est prévu :

Le jeudi 6 mai 2010

Consultez notre blog pour l'ordre du jour.

Directeur de la publication : Françoise Marais
Edité par Espace repro – 37, rue de Pré gauchet 44000
NANTES – 02 51 720 720
Dépôt légal : avril 2010
N° ISSN : en cours

Suite

Nous demandons donc au conseil municipal que pendant cette période précaire ou particulièrement difficile pour certaines familles, la commune fasse le choix de s'engager dans une *politique sociale* dans laquelle chacun, au nom des principes d'humanisme et de solidarité, se trouvera gagnant.

Autre point qui nous a apparu délicat, c'est celui des charges du personnel. En effet alors que différents recrutements ont été faits ces derniers mois, que des promotions internes ont eu lieu, l'augmentation de 2.5% nous paraît sous estimée. Nous verrons l'année prochaine si nous avons raison.

Petite inquiétude tout de même sur la vie communale : au chapitre des « amendes de police », alors qu'en 2009 il n'y avait rien de prévu, en 2010 nous trouvons 2 600 €. N'oubliez pas, le maire est officier de police et à ce titre peut donner des amendes.

Bonne nouvelle tout de même, la fin de 2 prêts (Maison de l'enfance CLHS et Maison de l'enfance RAM) en 2011. Le Phénix est prévu pour 2016, sauf remboursement anticipé.

Est-il de bonne gestion de placer 400 000 € qui rapporte environ 1 900€ d'intérêts par an, soit 0.5%, et rembourser des prêts à 3 ou 4% ? La question mérite d'être posée.

Devinette : sur quel poste trouve-t-on une augmentation de 1 100 % ?

Plus d'information concernant le budget sur notre blog :
elusmcs.com

Dans le cadre du PLU, l'article 2.1 du conseil du 29 mars traitait de la « Protection des espaces boisés et des haies bocagères ».

Par son vote, le Conseil a décidé de soumettre à déclaration préalable les coupes ou abattages d'arbres isolés, des haies ou réseaux de haies et de plantation d'alignement.

A cette occasion, nous avons été amenés à rendre compte de vos remarques et de vos interrogations. M l'adjoint à la voirie a reconnu que la taille des haies avait posé des problèmes et que cela devrait être mieux fait pour la prochaine campagne de taille. De plus l'acquisition d'un broyeur devrait aussi apporter des améliorations. Comme quoi les réactions des citoyens peuvent faire avancer les choses.

En ce qui concerne l'abattage des arbres, bien des questions restent en suspens : comment faire appliquer la loi ? et question plus embarrassante, la commune a bien identifié les zones de boisement « significatives », réduites à quelques « petits pois » verts sur la carte, mais elle devrait aussi déterminer les arbres et haies qui seront soumis à déclaration préalable. Et cela n'est pas fait, est-ce envisagé ? Faute de quoi, les résolutions votées ne pourront pas être appliquées.

Nous rencontrer

Nos permanences :

Les 1^{ers} et 3^{èmes} samedis de chaque mois de 10h00 à 12h00,
ou sur rendez-vous.

Nos coordonnées

Les élus MCS

Salle Jacques Prévert (anciennement St Paul) – rue de la Chapellainerie
44522 MESANGER

Tél : 02.51.14.18.45 - e-mail : elus.mcs@orange.fr – www.elusmcs.com